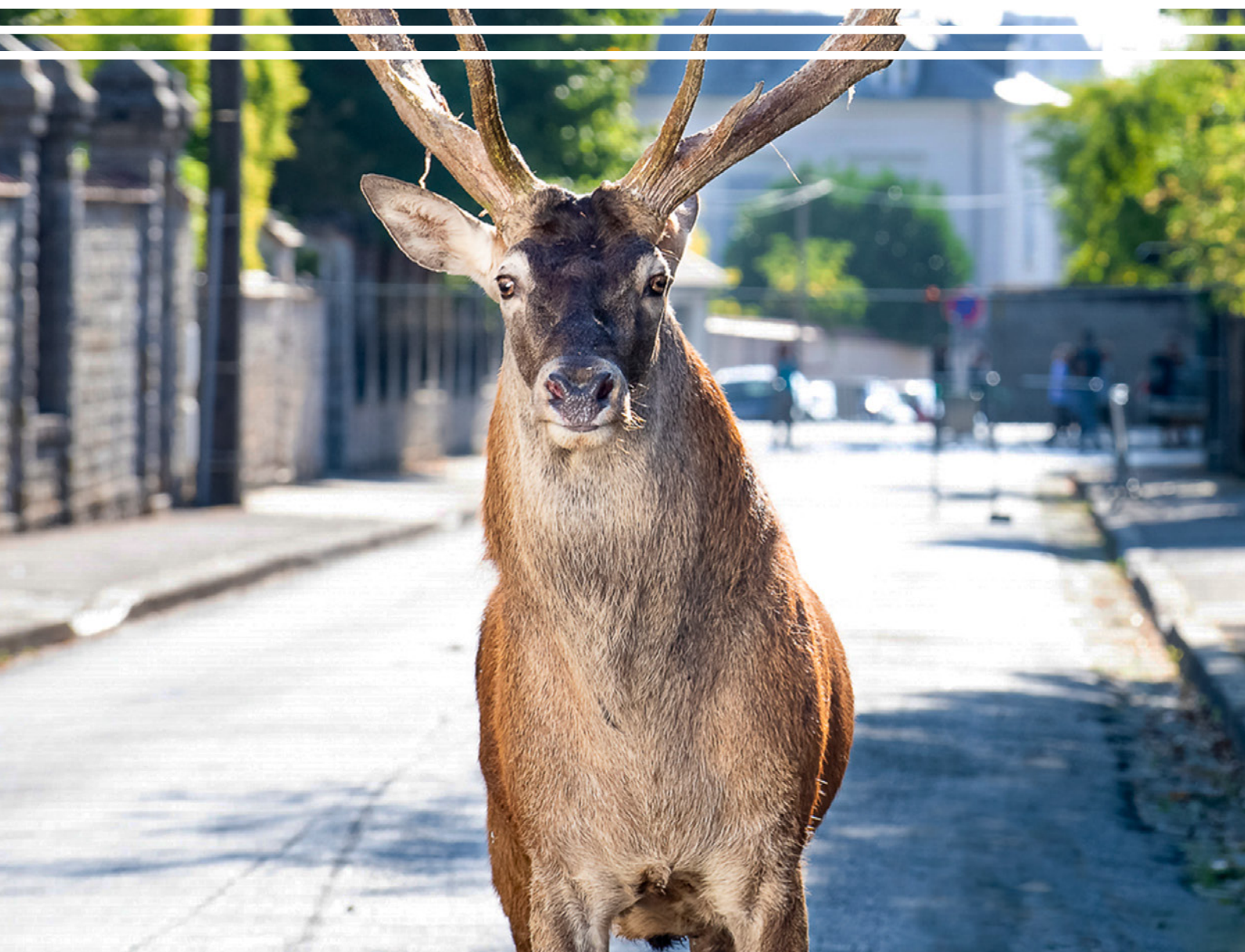


# ENSEMBLE, CONTINUONS DE RECYCLER !

Lancement de la campagne nationale inter-filières sur le recyclage





« L'urgence écologique nous impose de changer de modèle : il nous faut passer d'une société du jetable à une société durable. C'est la trajectoire que s'est donnée le Gouvernement à travers un objectif ambitieux : atteindre 100 % de déchets plastiques recyclés d'ici 2025.

Chaque année, 38 millions de déchets ménagers sont produits en France. Avec la campagne lancée aujourd'hui, nous remercions les Français pour tous les efforts déjà consentis au quotidien, car nous sommes conscients du chemin parcouru. Nous leur disons également qu'il ne faut surtout pas faiblir maintenant. Faire de nos déchets une ressource à part entière est possible ! Pour y parvenir, nous avons besoin de la mobilisation de chacun : citoyens, élus locaux, entreprises.

En plus de soutenir un système vertueux, le recyclage est une formidable opportunité économique : avec l'économie circulaire, nous relevons le défi de la transition écologique tout en créant de la valeur et des milliers d'emplois non-délocalisables.

Les acteurs de la filière du recyclage sont un maillon essentiel de ce modèle vertueux. Ils ne cessent d'innover et se mobilisent au quotidien pour l'amélioration de la qualité de vie de nos concitoyens et la préservation de nos écosystèmes. Cette campagne est aussi l'occasion de le montrer, et pour moi de les en remercier chaleureusement.

Entrons tous dans la boucle de l'économie circulaire !

Bonne découverte ! »

**François de Rugy,**  
ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire



« Chaque année un Français produit en moyenne 500 kg d'ordures ménagères. Épluchures, emballages, vêtements, bouteilles en plastique, autant de déchets dont l'enfouissement ou l'incinération polluent nos sols et l'air que nous respirons. Mais il s'agit d'abord d'un formidable gaspillage. Et ces mauvais réflexes perdurent alors que nos ressources naturelles s'épuisent et que leur exploitation intensive menace la planète.

Pourtant, faire de ces déchets une ressource, c'est possible. Les éco-organismes français ont développé des filières de qualité pour les collecter et les traiter. Et si nous trions, c'est pour qu'ils leur donnent une seconde vie car chaque déchet a un potentiel. Un potentiel de valorisation énergétique, de réemploi ou bien encore de recyclage.

Car au-delà des spécificités de chaque filière, disons-le haut et fort, le recyclage est créateur de richesse. Et c'est précisément pour faire en sorte que chacun le comprenne qu'avec l'ADEME et les professionnels du secteur, nous nous sommes associés à l'occasion d'une grande campagne de communication portée par le ministère de la Transition écologique et solidaire. Une campagne inédite où chacun, chaque éco-organisme a su dépasser son propre intérêt afin que nous allions tous nos voix pour parler à tous les Français. Et accélérions le mouvement.

Un consommateur peut changer le cours des choses et il est essentiel qu'il le sache. Chaque nouvel objet créé à partir de matériau recyclé bénéficie à l'ensemble de la société. Après un an de travail pour accélérer l'économie circulaire, je suis heureuse de lancer cette grande campagne d'information et de sensibilisation. Il est de notre responsabilité d'engager chaque producteur, chaque consommateur sur le chemin de la durabilité.

Un produit peut avoir plusieurs vies, ensemble, donnons-nous les moyens de lui en inventer mille : trions, recyclons ! »

**Brune Poirson,**

secrétaire d'État auprès du ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire



# LE RECYCLAGE

## ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET ÉCONOMIQUES

S'il est important de rappeler que le déchet qui a le moins d'impact sur l'environnement reste celui que l'on ne produit pas, nous ne pouvons plus ignorer que la révolution industrielle a fait entrer nos sociétés modernes dans l'ère du produit manufacturé.

L'aspiration à davantage de biens matériels est l'une des composantes de la société de consommation. Pour les produire, les ressources de la planète sont toujours plus sollicitées alors qu'elles s'amenuisent de manière constante et irrémédiable. Leur exploitation contribue d'ailleurs fortement à l'accroissement de l'effet de serre, qui est la principale cause du réchauffement climatique.

En une année, la France produit près de **38 millions de tonnes de déchets ménagers et assimilés**<sup>1</sup> (comprenant les déchets ménagers et une partie des déchets issus des activités économiques). Autant de matières premières puisées, épuisées et jetées.

Il est donc indispensable de passer de cette économie du jetable (produire, consommer, jeter), à une économie circulaire dans laquelle la ressource est réutilisée, recyclée.

Pour changer de modèle, le Gouvernement a dévoilé en avril dernier un grand plan pour une économie circulaire. À travers les 50 mesures concrètes de sa feuille de route, la France déploie une stratégie pour que chacun puisse entrer dans cette boucle et préserver les ressources de la planète.

---

## ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX



Les politiques publiques de prévention et de gestion des déchets doivent concourir à prévenir la production des déchets, mais également à préparer au mieux le traitement de ces derniers.

### POURQUOI PRÉVENIR ?

Parce que les ressources de la planète s'amenuisent de plus en plus vite. Chaque année, l'humanité consomme plus que ce que la planète peut lui offrir. À titre d'exemple, cette année, le « jour du dépassement », jour à partir duquel le monde vit à crédit des ressources de la planète, a eu lieu le 1<sup>er</sup> août 2018. Il intervenait le 29 décembre au début des années 1970.

### POURQUOI DÉVELOPPER LE RECYCLAGE ?

Le recyclage permet de réinjecter de la « matière première secondaire », ou matière recyclée, dans les processus de production de nouveaux objets, plutôt que de prélever de nouvelles ressources pour fabriquer cette matière. Le recyclage contribue ainsi à préserver les ressources naturelles de la planète.

De plus, lorsque nos déchets ne sont pas recyclables, ils peuvent être transformés en énergie. On parle de valorisation énergétique, sous forme de chaleur et d'électricité.

Une vaste étude a récemment prouvé que les principales filières françaises de recyclage des déchets ont permis à elles seules d'économiser dans l'industrie en une année environ 124

TWh d'énergie primaire, ce qui équivaut à 18 réacteurs nucléaires, soit 80% de la consommation électrique de l'ensemble des foyers français<sup>2</sup>.

**22 500 000**  
TONNES D'ÉMISSIONS DE CO<sub>2</sub>  
ÉVITÉES GRÂCE AU RECYCLAGE EN 2014<sup>2</sup>

## ENJEUX ÉCONOMIQUES

**L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS COÛTERA DE PLUS EN PLUS CHER. RECYCLER, C'EST INSTALLER DE NOUVELLES FILIÈRES.**

Les coûts liés à l'élimination des déchets (collecte puis incinération ou mise en décharge) sont bien souvent sous-estimés.

Ces coûts sont notamment assurés par les collectivités locales qui le répercutent directement sur leurs contribuables à travers une taxe ou une redevance sur l'enlèvement des ordures ménagères. Au demeurant, ces installations d'enfouissement ou d'incinération sont de moins en moins acceptées par nos concitoyens, quelle que soit leurs performances technologiques.

Le Gouvernement a fait le choix ambitieux, inscrit dans le projet de loi de finances 2019, de rendre l'élimination des déchets plus chère que le recyclage.

### COMMENT ?

En augmentant le coût de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) de la tonne de déchets éliminés. Elle passera de 15€ à 25€ d'ici 2025 pour l'incinération, et de 41€ à 65€ pour la mise en décharge.

L'objectif est écologique : **réduire de 50% la mise en décharge des déchets non dangereux d'ici 2025** par rapport à 2010, en favorisant le tri et le recyclage.

Il est aussi économique : le recyclage permet de générer des **emplois non délocalisables** par la mise en place d'unités de traitement de proximité, et permet de donner de la valeur aux déchets et aux activités de traitement associées.

« J'ai un doute sur le fait que cela crée des emplois. On fait une grosse partie du travail donc est-ce qu'il y a vraiment du monde derrière ? »

*Propos extrait d'un pré-test qualitatif sur la campagne inter-filières sur le recyclage (BVA - juillet 2018)*

**112 000**  
EMPLOIS EN FRANCE EN 2015  
DANS LE SECTEUR DE LA GESTION DES DÉCHETS<sup>3</sup>



<sup>1</sup> Source : ADEME

<sup>2</sup> Étude Federec-ADEME « Évaluation environnementale du recyclage en France selon la méthodologie de l'analyse de cycle de vie » <http://federec.com/FEDEREC/documents/EvaluationenvironnementaleduRecyclageenFranceMai2017123.pdf>

<sup>3</sup> Source : Déchets chiffres-clés, ADEME, 2017

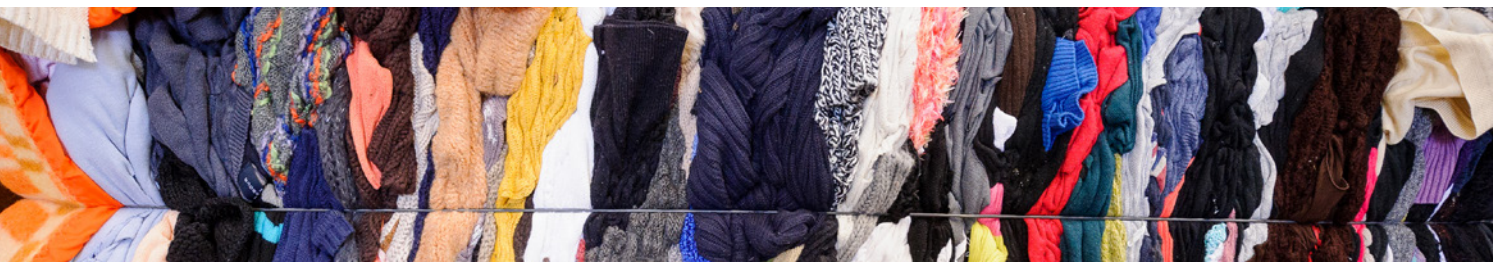
# FREINS AU TRI ET AU RECYCLAGE

Si le bénéfice environnemental est plutôt bien perçu des Français, le bénéfice économique du recyclage est peu connu.

Recycler reste avant tout associé à un geste quotidien contraignant. Considéré comme chronophage, les

Français notent surtout une difficulté à bien trier, par manque d'homogénéité des règles et des contenants sur l'ensemble du territoire.<sup>4</sup>

Un doute permanent sur les bonnes pratiques qui amène encore trop souvent les ménages à jeter sans trier.



## > FAUX

« Je n'ai aucune garantie que les vêtements que je vais déposer dans un point d'apport volontaire ne finira pas en décharge à l'étranger. »

→ Les vêtements, linge et chaussures déposés dans des points d'apport volontaire affichant le logo repère de cette filière de recyclage sont collectés, triés, revendus en vue d'une réutilisation, ou recyclés, par des acteurs identifiés par l'éco-organisme de la filière, qui assurent la traçabilité de leurs actions.

→ Cette traçabilité va jusqu'au traitement final (élimination) lorsque les produits ne peuvent avoir un usage différent. Cette traçabilité, et les contrôles qui vont avec, permettent de garantir que les vêtements, linge et chaussures collectés sont traités dans le respect des règles financières, sociales et environnementales en vigueur.

## > FAUX

« Les appareils électriques et électroniques qui sont collectés en déchèterie ne sont pas bien recyclés. »

→ Pour le recyclage, il n'y a pas de différence entre des déchets de produits électriques et électroniques déposés en déchèterie et ceux déposés chez des distributeurs. Pour la réutilisation des appareils entiers en revanche, la qualité du gisement issu de la distribution est meilleure.

## > FAUX

« Rien ne sert de trier, tout part au même endroit. »

→ Les déchets de papier et d'emballages recyclables qui sont collectés en porte-à-porte ou en points d'apport volontaire sont envoyés dans différents centres de tri afin de préparer l'étape de la transformation en une nouvelle ressource. Il existe 450 installations en France pour une capacité annuelle de tri de 7 millions de tonnes<sup>5</sup>.

<sup>4</sup> Selon une étude BVA de juillet 2018 menée par le ministère de la Transition écologique et solidaire dans le cadre de l'élaboration de cette campagne de communication inter-filières. Panel de 7 groupes regroupant chacun 8 à 10 participants dans 3 villes différentes.

<sup>5</sup> Chiffres de l'ADEME : <https://www.ademe.fr/expertises/dechets/passer-a-l'action/tri-pretraitement/dossier/centres-tri-dechets/centres-tri-dechets>

« Les consignes de tri peuvent varier d'un territoire à un autre/d'une collectivité à une autre. »

→ Partout en France, on trie tous les papiers et tous les emballages en verre, en carton, en métal. Pour les plastiques, les consignes peuvent effectivement varier d'une collectivité locale à une autre, suivant le degré de développement de leurs capacités techniques à recycler tout ou partie des différents types de plastiques. Partout, il faut trier les bouteilles et les flacons en plastique et dans certaines collectivités, on peut trier l'ensemble des emballages plastique : les pots, les barquettes, les films...

→ Pour connaître la consigne de tri locale, vous pouvez consulter :

- [consignesdetri.fr](https://consignesdetri.fr) ;
- l'appli Guide du tri.

→ **Pour y voir plus clair, la Feuille de route pour l'économie circulaire prévoit d'harmoniser les couleurs des poubelles et d'étendre les consignes de tri d'ici 2022 partout en France.**

---

→ **TOUTES LES RÉPONSES AUX QUESTIONS DU QUOTIDIEN SUR : [ENSEMLERECYCLONS.FR](https://ensemlerecycle.fr)**

C'EST POUR VENIR À BOUT DE BEAUCOUP DE CES IDÉES REÇUES QUE LE MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE A INITIÉ UNE CAMPAGNE D'INFORMATION SUR LE RECYCLAGE, DANS LE CADRE DU PLAN CLIMAT ET DE LA FEUILLE DE ROUTE POUR L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE.

# UNE CAMPAGNE FÉDÉRATRICE ET INÉDITE

## POUR MOBILISER ACTEURS ET CITOYENS

Le ministère de la Transition écologique et solidaire, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et 13 éco-organismes lancent ce lundi 15 octobre une grande campagne citoyenne d'information publique afin de rappeler à tous l'utilité environnementale et économique du recyclage et du geste de tri qui le rend possible.

### #ENSEMBLERECYCLONS

## QUELS ENJEUX DE COMMUNICATION ?

Aujourd'hui le principal défi de l'économie circulaire est celui de la mobilisation de tous – citoyens, collectivités, entreprises, associations, administrations, acteurs de la recherche et du développement dans tous les territoires.

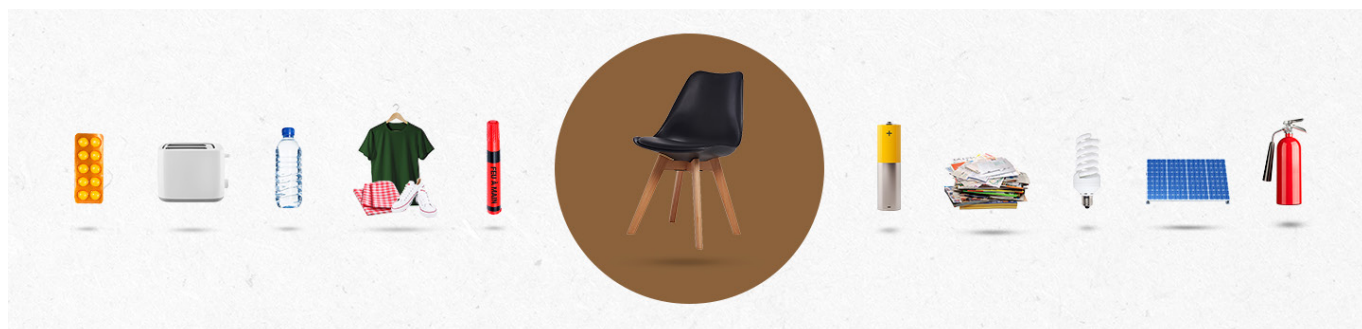
Depuis plusieurs années, en complément des campagnes menées par le ministère et l'ADEME en faveur de la prévention des déchets, les éco-organismes ont développé des actions de communication et d'information sur les gestes de tri propres à chacune de ces filières.

Conscients de la difficulté à être audible pour les Français, et de la nécessité d'aller collectivement plus loin dans les performances de recyclage en France, les pouvoirs publics ont souhaité lancer une campagne commune visant à dépasser le simple geste de tri ou d'apport en démontrant son utilité à travers les bénéfices environnementaux et économiques du recyclage.

Il ne s'agit plus du **comment** trier ses produits ou emballages usagés mais du **pourquoi** le faire ?

Les éco-organismes ont ensuite vocation à détailler, à travers leurs propres outils de communication, les pratiques propres à leurs filières.

À l'initiative de Brune Poirson, secrétaire d'État auprès du ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire, une convention a été signée le 7 décembre 2017 par le ministère, l'ADEME et 13 éco-organismes pour entériner cet objectif et définir les modalités communes de sa mise en œuvre.





# UNE CAMPAGNE INÉDITE

## AU SERVICE DE LA PRÉSERVATION DES RESSOURCES NATURELLES

### SON CALENDRIER

Du 15 octobre au 15 décembre 2018

### SA CIBLE

25-50 ans

### UN DOUBLE OBJECTIF

→ **Démontrer l'utilité du recyclage** tant sur le plan environnemental que socio-économique

→ **Inciter les Français** à entrer dans la boucle de l'économie circulaire

### UN SPOT TV POUR INTERPELER LES FRANÇAIS

> 3 SEMAINES, DU 15 OCTOBRE AU 4 NOVEMBRE

→ **« Ensemble, continuons de recycler »** : avec un message fort et un mot clé, « ensemble », le spot publicitaire met en avant l'utilité du recyclage ainsi que son caractère fédérateur et collectif.

→ **Diffusé pendant trois semaines** sur les principales chaînes françaises (groupe France TV, chaînes généralistes de la TNT, TF1, M6, etc.) et vidéos en ligne (catch up, réseaux, Youtube, mobile). Il souligne l'importance du geste citoyen, qui participe d'une boucle vertueuse impliquant une multiplicité d'acteurs. En ce sens, le citoyen est remercié.

### • UN CERF

pour rappeler les enjeux environnementaux liés au recyclage : la nature, sa biodiversité, ses ressources naturelles sont préservées.

### • DES ENTREPRISES

pour montrer et rappeler que ce sont elles qui sont chargées de collecter, trier, nettoyer et recycler le produit à l'issue de sa première vie. Elles doivent également penser sa conception et son éco-conception en amont de cette première vie.

### • LES CITOYENS

pour rappeler leur engagement au quotidien.

→ **Le bénéfice économique du recyclage** est le second parti pris du film. Il montre à voir l'écosystème qui se construit derrière le seul mot « recyclage » : éco-organismes, entreprises, start-up, acteurs de l'économie sociale et solidaire, collectivités, bureaux d'études, etc.

### DES CHRONIQUES RADIO POUR ALLER PLUS LOIN

> 5 SEMAINES DU 29 OCTOBRE AU 2 DÉCEMBRE

→ **6 chroniques radio** de 60 secondes et leurs bandes annonces de 10 secondes seront diffusées du 29 octobre au 2 décembre sur les ondes de RTL2, RMC, RTL, Europe 1 et les IndésRadio.

→ **Au total, près de 200 diffusions** sont programmées.

### UN SITE INTERNET RESSOURCE ENSEMBLERECYCLONS.FR

→ **Le site internet de la campagne** est intégré au site du ministère de la Transition écologique et solidaire. Il est composé de quatre grandes sections :

### • UN SPOT

publicitaire qui fait le pont avec la campagne média

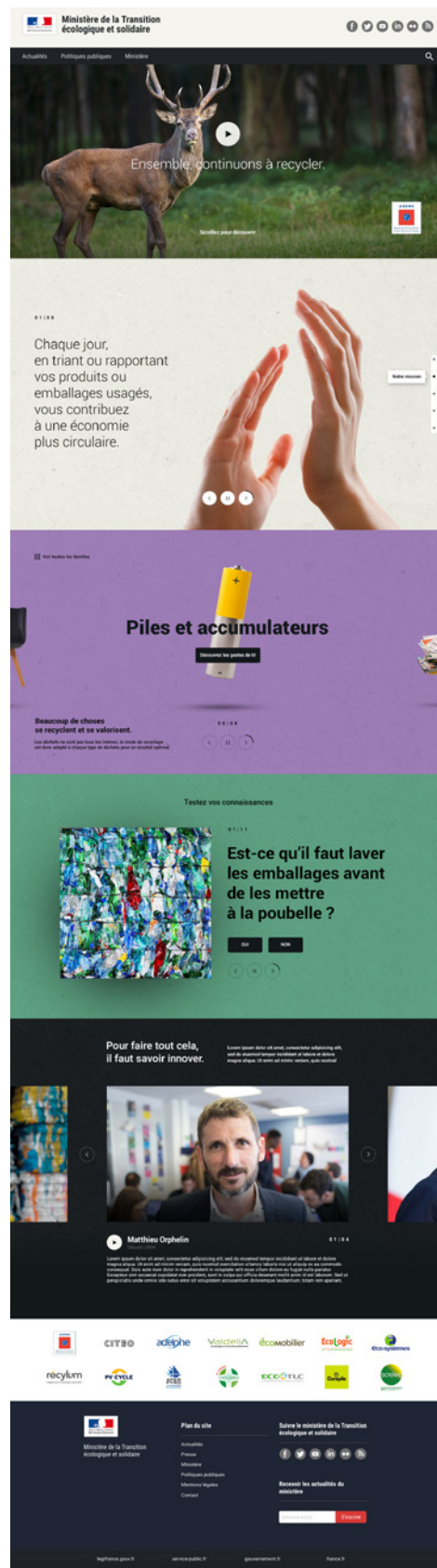
• **UNE INTRODUCTION COURTE ET PÉDAGOGIQUE** sur les bénéfices du recyclage

### • UN FOCUS

sur les différentes familles de produits : ce que l'on doit en faire et ce qu'ils deviennent

### • LES GRANDES IDÉES REÇUES

sur le recyclage



→ **Le site internet de la campagne aiguille vers l'outil** **QUEFAIREDEMESEDECHETS.FR** de l'ADEME, ainsi que vers les sites respectifs des éco-organismes.

→ Il est aussi disponible en version mobile et smartphone.

## DIGITAL

→ **La campagne sera massivement relayée et animée** sur les sites du ministère de la Transition écologique et solidaire, de l'ADEME et des 13 éco-organismes ainsi que sur leurs réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Instagram et YouTube) avec le

**#ENSEMBLERECYCLONS**

→ **Le volet achat média digital comprend 4 leviers :**

- achat de mots-clés Google,
- native ads,
- social (Facebook, Instagram),
- display programmatique.

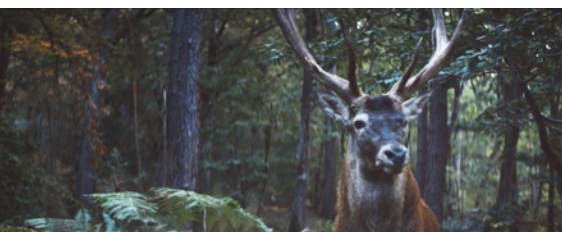
→ **Comme prévu dans le cahier des charges des éco-organismes fixé par le ministère de la Transition écologique et solidaire, cette campagne, d'un budget global de 3,6 millions d'euros, est pilotée par le ministère de la Transition écologique et solidaire, portée par l'ADEME et co-financée par les éco-organismes.**

→ **L'obligation d'information et de communication** fait partie des cahiers des charges des éco-organismes qui disposent tous d'un budget dédié à ces opérations.

## 3 QUESTIONS À JULIEN FAURE

RÉALISATEUR DU SPOT TV DE LA CAMPAGNE

Pouvez-vous nous raconter l'histoire de ce film et son tournage ?

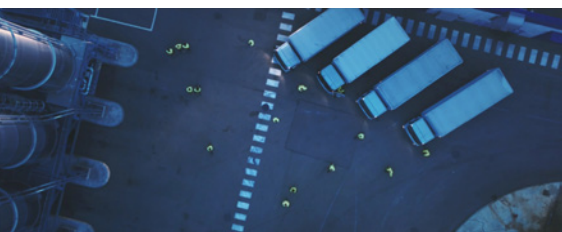


Il faut savoir que c'est une grosse préparation, c'est un projet créatif avec un véritable enjeu de production.

On raconte l'histoire de tous les maillons de la chaîne du recyclage et la nature elle-même, symbolisée par le cerf, qui viennent remercier un adolescent et son père triant leurs déchets.

C'est véritablement une allégorie, une métaphore. On est dans un équilibre entre la poésie et le réalisme.

Il y avait une volonté de crédibilité, de voir des gens qui travaillent dans de véritables endroits. Sans pour autant perdre l'idée d'une fable.



S'agissant du tournage, tout s'est très bien passé. C'était la première fois que je filmais un cerf, et c'était vraiment intéressant surtout de le transposer en pleine ville.

On a fait de très belles images, et même si le temps nous a un peu manqué pour faire tout ce que j'avais imaginé depuis le départ, on a pu quand même capturer beaucoup de choses.



Je crois que tout le monde avait la même envie, la même vision du projet : l'agence, les éco-organismes, le ministère de la Transition écologique et solidaire, l'ADEME. C'est très important que tout le monde soit d'accord sur la vision et la portée de ce film. Aujourd'hui, on fait essentiellement des films avec les mêmes valeurs et là c'était particulier parce qu'il y avait une réelle volonté de donner un nouveau souffle au tri et au recyclage. Pour autant, il y avait aussi ce sentiment d'humilité. Il n'était pas question d'être prétentieux, donneur de leçons et chercher la culpabilité chez ceux qui ne trient pas. Sincèrement l'angle m'a plu depuis le départ. C'était réaliste et vraiment très intéressant.

Est-ce vous vous considérez comme « écolo » ?

Évidemment je suis sensible à l'écologie, au tri. Je fais partie de cette génération qui a intégré le tri des déchets très tôt. Ayant grandi en banlieue, on avait les moyens de trier. Il me semble que c'était plus simple.

C'est ce qui m'a intéressé aussi dans cette campagne : à travers ce film on peut aussi s'adresser à des gens qui n'ont pas forcément les moyens de trier. Il faut que tout le monde puisse en comprendre l'intérêt.

Et puis j'ai des enfants. C'est bien de penser à eux. La nature, on l'aime. L'une des grandes lignes de ce film c'est ce cerf qui la représente, qui représente la nature sauvage et je crois que c'est l'objectif de dire que la nature est encore là et il faut la préserver. Toute cette chorégraphie qui nous emporte jusqu'au final avec un cerf en ville, ça représente quelque chose de fort. J'espère qu'on a réussi.



D'où te vient cette attirance pour les campagnes citoyennes ?

Je fais essentiellement de la publicité aujourd'hui, c'est un super terrain de jeu, qui propose des projets vraiment très différents. Mais je fonctionne à l'idée, c'est ce qui m'anime pour chaque film, et j'ai besoin de croire à ce que je dois raconter.

On est forcément plus impliqué lorsque l'on partage des valeurs communes avec le sujet du film, on met encore plus de nous même dedans, on a envie d'avoir un réel impact, et c'est nettement plus stimulant pour toute l'équipe.

Au fond, on se sent plus utile. C'est important pour moi d'utiliser la force des images pour une bonne raison. Ce n'est certes pas un film qui va changer la société, mais on contribue à l'effort collectif.

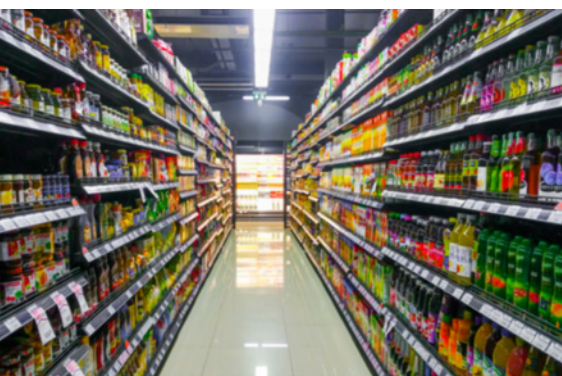


# LE RECYCLAGE EN FRANCE

## COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

### LE POINT DE DÉPART

#### LES PRODUITS MIS SUR LE MARCHÉ



Est-ce que mon produit peut faire l'objet d'une seconde vie ? Pourra-t-il être réutilisé après une première utilisation ? Une filière de recyclage de la matière qui le compose existe-t-elle ? Ai-je utilisé une matière recyclée qui peut à nouveau l'être ?

Autant de questions que les fabricants et distributeurs doivent se poser avant de mettre leur produit sur le marché.

**C'est leur responsabilité dès la conception du produit.**

En matière de production durable, le Gouvernement agit :

- **en demandant aux industriels d'introduire davantage de matières premières issues du recyclage** des produits à travers des engagements volontaires présentés aux pouvoirs publics ;
- **en déployant l'affichage environnemental des produits et des services dans cinq secteurs pilotes** (ameublement, textiles, hôtels, produits électroniques et produits alimentaires) et en étendant ce dispositif volontaire à d'autres secteurs courant 2018.

### DANS LA BOUCLE DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

#### LE CITOYEN – CHACUN DE NOUS



Le citoyen est acteur de la collecte. Par le geste de tri ou d'apport des produits usagés dans les points de collecte dédiés ou dans les lieux où ont été achetés ces produits, le citoyen permet de leur donner une seconde vie.

Pour que le recyclage ou la valorisation énergétique des déchets soit possible, il est nécessaire que ceux-ci aient été récupérés par les opérateurs de gestion des déchets dans des bacs, points de collecte séparés des ordures ménagères.

En suivant les consignes de tri, le citoyen anime cette boucle vertueuse. Il participe, sans véritablement s'en rendre compte, à la préservation des

ressources de la planète et au dynamisme d'un nouveau modèle économique, plus circulaire.

En matière de consommation durable, le Gouvernement agit :

- **en affichant de manière obligatoire** à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour les équipements électriques, électroniques **une information simple sur leur réparabilité** ;
- **en généralisant la mise en place de critères d'éco-modulation** à toutes les filières REP et en faisant de l'éco-modulation un outil réellement incitatif ;
- en faisant valoir, courant 2019, pour la filière textile, **les grands principes de la lutte contre le gaspillage alimentaire.**

# LE RÔLE CENTRAL DES ÉCO-ORGANISMES

Le principe de la responsabilité élargie des producteurs (REP) découle du principe de pollueur-payeur, qui impose que le metteur sur le marché d'un produit soit responsable de sa fin de vie. Dans ce cadre, les fabricants, distributeurs et importateurs de produits sur le marché national doivent prendre en charge, notamment financièrement, la gestion des déchets issus de ces produits.

Bien que basée sur la responsabilité individuelle du producteur, la REP peut être assurée par les metteurs sur le marché de manière individuelle ou collective, au travers d'organismes agréés par l'Etat : les éco-organismes.

**Reconnue comme leader du dispositif REP au niveau européen et mondial, la France demande aux éco-organismes de répondre à trois principaux objectifs :**

**1 Responsabiliser les producteurs à la gestion de la fin de vie de leurs produits** et aux coûts associés, via l'intégration de ceux-ci dans les coûts de fabrication, et les inciter à s'engager dans des démarches

d'éco-conception pour réduire ces coûts liés à la fin de vie de leurs produits.

**2 Développer le recyclage de certains déchets et augmenter les performances de ce recyclage** au regard de trois exigences du développement durable (environnement, économique et sociale).

**3 Transférer une partie des coûts de gestion des déchets** des collectivités territoriales vers les metteurs sur le marché des produits dont sont issus ces déchets.

Il existe aujourd'hui une quinzaine de filières de responsabilité élargie des producteurs en France, la première ayant été mise en place en 1992. La feuille de route du Gouvernement pour l'économie circulaire publiée en avril 2018 prévoit l'extension de filières existantes et la création de nouvelles filières pour des produits non encore couverts et dont le potentiel de réemploi ou de recyclage est important, comme par exemple les jouets, les articles de sport et loisirs et ceux de bricolage et jardinage, ou encore le tabac.

## CHIFFRES CLÉS SUR LES PERFORMANCES DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES FILIÈRES REP

EN 2016, SUR 1,3 MILLIARDS D'ÉCO-CONTRIBUTIONS PERÇUES :

# 743 MILLIONS

ONT PERMIS DE SOUTENIR LES COLLECTIVITÉS EN CHARGE DE LA COLLECTE DES DÉCHETS

# 427 MILLIONS

ONT PERMIS LE TRAITEMENT DES DÉCHETS DIRECTEMENT PAR LES ÉCO-ORGANISMES CONCERNÉS

SUR UN GISEMENT TOTAL DE 15,5 MILLIONS DE TONNES DE PRODUITS COUVERTS PAR LES FILIÈRES REP :

# PLUS DE 50%

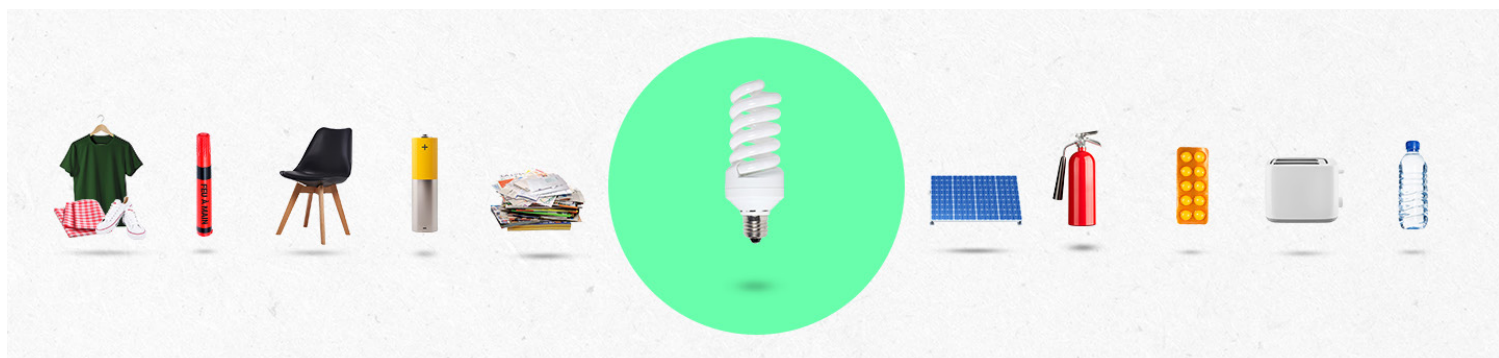
ONT ÉTÉ COLLECTÉES PAR LES ÉCO-ORGANISMES CONCERNÉS

# 7 MILLIONS

DE TONNES ONT ÉTÉ RECYCLÉES

LA QUANTITÉ DE DÉCHETS COLLECTÉS VIA LES FILIÈRES REP A AUGMENTÉ D'ENVIRON 40% ENTRE 2010 ET 2016, PASSANT DE 5,5 MILLIONS DE TONNES À 7,8 MILLIONS DE TONNES

**POUR ALLER PLUS LOIN SUR LES FILIÈRES REP, VOIR ANNEXE DE CE DOSSIER DE PRESSE**



# 13 ÉCO-ORGANISMES S'ENGAGENT

## DANS LA CAMPAGNE DE COMMUNICATION NATIONALE INTER-FILIÈRES SUR LE RECYCLAGE

### > 11 FILIÈRES PRODUITS/DÉCHETS



#### LES EMBALLAGES MÉNAGERS

(verre, carton, métal, bouteilles et flacons plastique)

→ CITEO ET SA FILIALE ADELPHE

**Le saviez-vous ?**

1,6 millions de tonnes d'émissions de CO<sub>2</sub> évitées grâce au recyclage des emballages ménagers, soit l'équivalent de 762 000 voitures en moins en circulation pendant un an.



#### LE PAPIER

→ CITEO

**Le saviez-vous ?**

25 milliards de litres d'eau économisés grâce au recyclage des papiers, soit la consommation de 455 000 habitants.



#### LES DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (DEEE)

→ ECOLOGIC ET ECO-SYSTEMES

**Le saviez-vous ?**

En 2017, on estime que le recyclage des appareils électriques et électroniques a permis d'éviter l'émission de 2,6 millions de tonnes de CO<sub>2</sub>, soit l'équivalent des rejets de toutes les voitures en circulation en France pendant un an.



#### LES PILES ET BATTERIES

→ COREPILE ET BATRIBOX

**Le saviez-vous ?**

Le poids de deux tours Eiffel de piles et batteries a été collecté en 2017, soit près de 14 000 tonnes. Cela correspond à environ 600 millions d'unités (piles et petites batteries). 77% de ce poids a été recyclé en métaux.



#### LES TEXTILES D'HABILLEMENT, LINGE DE MAISON ET CHAUSSURES (TLC) USAGÉS

→ ECO TLC

**Le saviez-vous ?**

1 kg de textile usagé collecté évite l'émission d'au moins 25 kg de CO<sub>2</sub>.



#### LES MEUBLES ET LA LITERIE

→ VALDELIA ET ECO-MOBILIER

**Le saviez-vous ?**

50 000 tonnes de mobiliers professionnels et ménagers en fin de vie, confiées au réseau des structures de l'économie sociale et solidaire, ont été réutilisées en 2017.



#### LES LAMPES

→ RECYLUM

**Le saviez-vous ?**

Les lampes se recyclent à plus de 90% de leur poids.

## LES MÉDICAMENTS NON UTILISÉS

→ **CYCLAMED**

**Le saviez-vous ?**

Les médicaments collectés sont incinérés avec production d'énergie sous forme de vapeur et d'électricité qui permettent de chauffer et d'éclairer l'équivalent de 7 000 à 8000 logements tout au long de l'année.



## LES PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

→ **PV CYCLE**

**Le saviez-vous ?**

Les panneaux photovoltaïques sont composés de verre, de métaux, de plastiques, d'aluminium et de semi-conducteurs. Ces matières ne sont pas toxiques et sont recyclées jusqu'à 95%.



## LES FEUX DE DÉTRESSES PÉRIMÉS

→ **APER PYRO**

**Le saviez-vous ?**

Près de 67 000 feux de détresses périmés sont collectés chaque année dans plus de 500 lieux de ventes de produits pour plaisanciers.



## LES PETITS EXTINCTEURS

→ **RECYLUM**

**Le saviez-vous ?**

Les composants sont séparés puis envoyés à des entreprises spécialisées afin d'être valorisés ou détruits dans de bonnes conditions.



# L'OBLIGATION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Elles jouent un rôle clé dans la boucle de l'économie circulaire, ayant compétence en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers.

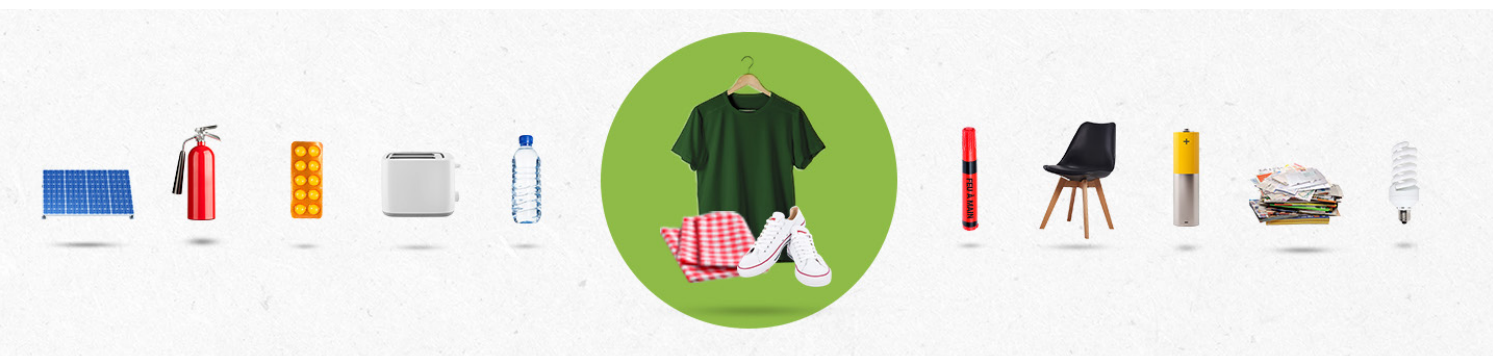
Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, cette obligation incombe aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération.

## LES ENTREPRISES DE GESTION DES DÉCHETS

Lorsque le produit est collecté, des entreprises gèrent nos déchets : de la collecte au traitement (valorisation matière, valorisation énergétique ou élimination), en passant si besoin par certaines activités préparatoires (tri, dépollution de certains composants...). Elles peuvent le faire en leur compte propre, pour celui d'une

collectivité ou pour celui d'un éco-organisme si le produit s'inscrit dans l'une des filières citées au-dessus.

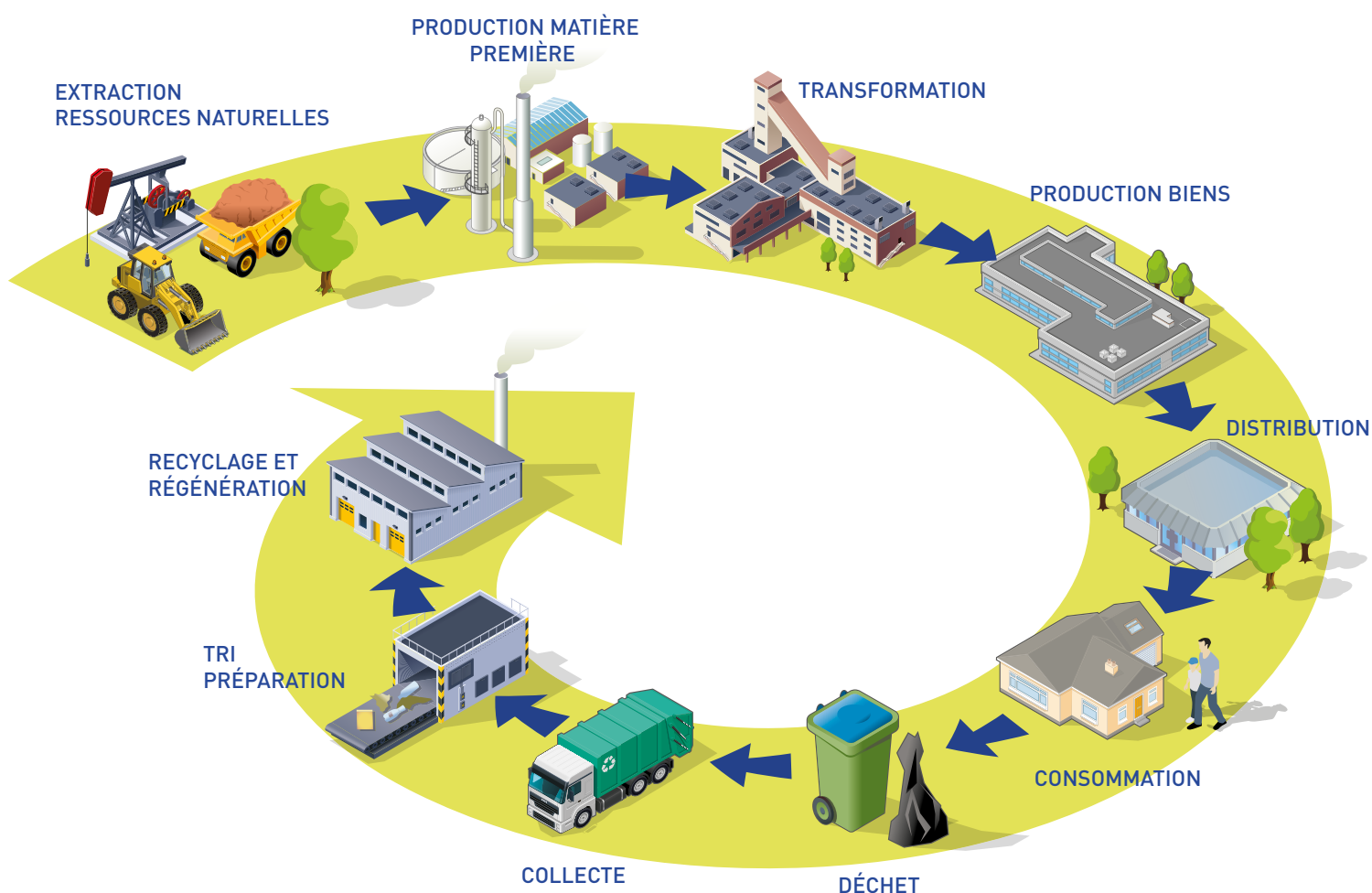
De plus en plus d'entreprises relèvent du secteur de l'économie sociale et solidaire, source d'innovation sociale et d'opportunité d'emplois pour les plus fragiles.





# LA CHAÎNE DU RECYCLAGE

## L'IMPLICATION DE TOUS, À CHAQUE ÉTAPE DU CYCLE DE VIE DU PRODUIT



*Crédit : O'Communication pour ADEME*

Pour une meilleure gestion des déchets, le Gouvernement agit :

- **en déployant des systèmes de consignes solidaires** pour accélérer la collecte des bouteilles en plastique et des canettes ;
- **en harmonisant la couleur des contenants ou couvercles des poubelles** sur tout le territoire d'ici 2022 ;
- **en créant de nouvelles filières REP** dans les secteurs des jouets, des articles de sport et de loisirs, des articles de bricolage et de jardin ;
- **en élargissant le périmètre de certaines filières existantes** (déchets diffus spécifiques, véhicules hors d'usages notamment).



# LES FILIÈRES REP

## RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DU PRODUCTEUR

### ANNEXE

L'incitation à la valorisation des déchets ménagers, en France, repose essentiellement sur la structuration de filières à « responsabilité élargie du producteur » (REP), qui en pratique mettent en œuvre le principe « pollueur-payeur ».

Cette approche conduit à rendre le metteur en marché responsable de la gestion des déchets issus de ses produits.

Les producteurs soumis à ces obligations choisissent généralement de mettre en place des structures collectives appelées « éco-organismes ».

Pour chaque filière, un arrêté ministériel précise le cahier des charges que doivent respecter les éco-organismes. Les éco-organismes sont agréés pour une durée maximale de 6 ans. Chaque « ré-agrément » conduit à une concertation avec l'ensemble des acteurs de la filière pour déterminer les conditions de son fonctionnement pour les années suivantes et viser à de meilleures performances environnementales.

---

## PRINCIPE

Les « filières REP » sont des dispositifs particuliers d'organisation de la gestion de déchets, qui concernent certains types de produits. Ces dispositifs reposent sur le **principe de « responsabilité élargie du producteur »**, reconnu dans la directive-cadre européenne sur les déchets, selon lequel les personnes responsables de la mise sur le marché des produits peuvent être rendues responsables de la gestion des déchets issus de leurs produits.

La mise en place d'une « filière REP » signifie donc le **transfert de la responsabilité** (et donc des coûts) de la gestion des déchets vers leurs producteurs. Il s'agit d'une application élargie du principe « **pollueur-payeur** ».

Un tel dispositif permet l'intégration, au moins partielle, par le producteur des coûts de gestion des déchets dans le coût d'achat du produit qui va les générer. Cela impose au producteur d'identifier ces coûts et d'essayer de les réduire par **une meilleure éco-conception** de ses produits.

# FONCTIONNEMENT

Les filières REP françaises sont multiples dans leur mode de fonctionnement et leur maturité. Les producteurs metteurs sur le marché ont généralement le choix de mettre en place des structures collectives (« éco-organismes ») ou de mettre en place un système individuel.

Les metteurs en marché passent le plus souvent par la solution collective : ils se regroupent pour mettre en place une structure (qui est le plus souvent une société privée, dans tous les cas à but non lucratif), à laquelle ils versent une « éco-contribution » (cotisation financière).

Il y a deux modèles de fonctionnement des éco-organismes selon les filières :

→ éco-organisme « contributif » ou « financier » : l'éco-organisme récolte les éco-contributions des producteurs, et les redistribue aux collectivités territoriales afin de financer, d'une part, la collecte des déchets assurée par ces collectivités et, d'autre part, le traitement des déchets, pour lequel ces collectivités contractualisent avec des prestataires (exemple des emballages ménagers et des papiers) ;

→ éco-organisme « organisationnel » : l'éco-organisme récolte les éco-contributions des metteurs sur le marché, et utilise ces fonds pour contractualiser lui-même avec des prestataires pour assurer la collecte et le traitement des déchets (exemple des déchets d'équipements électriques et électroniques ou des déchets d'éléments d'ameublement).

Le fonctionnement d'une filière REP est modulable selon des critères environnementaux incitatifs :

→ l'éco-contribution peut être modulée (« éco-modulation ») en fonction de critères d'éco-conception des produits :

- cela incite les producteurs à éco-concevoir leurs produits ;
- lorsque le consommateur aura accès à cette information (mesure 12 de la feuille de route sur l'économie circulaire), cela lui permettra d'orienter son choix vers des produits mieux conçus du point de vue de l'environnement ;

→ l'affectation en retour des sommes prélevées à la gestion des déchets permet d'accompagner les collectivités pour améliorer la collecte séparée et la valorisation des déchets.

# BASE JURIDIQUE

Certaines filières sont issues de directives européennes, d'autres sont purement françaises. Le principe de l'existence des filières est défini au niveau législatif dans le code de l'environnement (article L 541-10 et suivants). Le fonctionnement de chaque filière est ensuite prévu dans un décret, qui définit qui doit contribuer à la filière, et selon quelles modalités.

Pour chaque filière, un arrêté ministériel vient ensuite préciser le cahier des charges détaillé des éco-organismes ou systèmes individuels qui pourront être mis en place, et les objectifs à atteindre. Les structures candidates au statut d'éco-organismes déposent alors des dossiers de demande d'agrément auprès des ministères concernés, qui examinent le dossier puis délivrent un arrêté ministériel d'agrément à chacun de ces organismes.

Les éco-organismes des filières sont généralement agréés pour une durée de 6 ans.

Chaque ré-agrément (qui se traduit par une révision de l'arrêté «cahier des charges») permet une concertation approfondie avec l'ensemble des acteurs de la filière afin de déterminer les conditions de son fonctionnement pour les années suivantes et de tendre vers de meilleures performances environnementales.

---

# FILIÈRES EXISTANTES

La France est l'un des pays qui utilisent le plus le principe de « responsabilité élargie des producteurs » (REP) dans la structuration de ses filières de gestion des déchets.

On compte actuellement une quinzaine de filières REP formalisées, existantes ou en cours de déploiement, qui concernent :

- les déchets d'emballages ménagers et les papiers ;
- les déchets d'éléments d'ameublement ;
- les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), y compris les lampes et les panneaux photovoltaïques ;
- les déchets de pneumatiques ;
- les véhicules hors d'usages (VHU) ;
- les déchets de papiers graphiques ;
- les textiles d'habillement, linge de maison et chaussures (TLC) usagés ;
- les piles et accumulateurs usagés ;
- les médicaments non utilisés à usage humain ;
- les déchets diffus spécifiques des ménages (DDS – peintures, solvants... feux de détresse périmés des plaisanciers...)

- les bouteilles de gaz ;
- les fluides frigorigènes ;
- les déchets d'activités de soins à risques infectieux perforants des patients en auto-traitement ;
- les bateaux de plaisance hors d'usage ;
- les déchets issus de l'agro-fourriture.

Les filières sont suivies par une commission qui réunit régulièrement tous les acteurs concernés pour maintenir une gouvernance transparente et collégiale des filières. Les acteurs sont :

- les services de l'État (ministères concernés par la filière environnement et, selon les filières, industrie, intérieur, agriculture, santé, consommation) ;
- les producteurs, qui financent la filière (et les éco-organismes qu'ils ont constitués) ;
- les collectivités territoriales (lorsqu'elles interviennent dans la collecte) ;
- les opérateurs de la gestion des déchets (prestataires industriels) ;
- les associations de protection de l'environnement ;
- les associations de consommateurs.

---

## FOCUS SUR LES ENJEUX DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les filières REP permettent d'inciter les producteurs à développer l'éco-conception de leurs produits, en leur permettant d'intégrer les coûts de gestion de la fin de vie de ces produits à leurs coûts de production. De plus, les contributions versées par les producteurs aux éco-organismes doivent être modulées (système de bonus-malus),

selon des critères environnementaux liés à l'éco-conception des produits, pour inciter les producteurs à concevoir des produits ayant des impacts environnementaux les plus réduits possibles, des produits plus durables, réparables, modulables et recyclables, ainsi que des produits incorporant des matières recyclées.

# NOTES

A series of horizontal dotted lines for writing notes.

# NOTES

A series of horizontal dotted lines for writing notes.

# NOTES

A series of horizontal dotted lines for writing notes.

